



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

**Procès-verbal  
de la séance d'installation  
du Conseil Communal  
Législature juin 2006 - juin 2011**

**Jeudi 22 juin 2006  
17h00 - Temple de Gland**

**1. Ordre du jour**

**Présidence: M. Jean-Pierre Dériaz, préfet**

1. Introduction par M. le pasteur Bonzon.
2. Prise d'acte de la démission de la conseillère et des conseillers communaux élus à la Municipalité et proclamation de l'élection des nouveaux conseillers(ères) communaux les remplaçant.
3. Assermentation des membres du Conseil communal par M. le préfet.
4. Assermentation de la Municipalité et du syndic par M. le préfet.

**Puis à la salle communale**

5. Assermentation des membres du Conseil communal absents à la cérémonie au temple par M. le préfet.
6. Election de la/du président(e) du Conseil communal.
7. Election de la/du secrétaire du Conseil communal.
8. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.

**Présidence: Mme/M. la/le président(e) du Conseil communal.**

9. Election de la/du 1<sup>er</sup> vice-président(e) du Conseil communal.
10. Election de la/du 2<sup>e</sup> vice-président(e) du Conseil communal.
11. Election de la/du secrétaire-suppléant(e).
12. Election de deux scrutatrices/scrutateurs.
13. Election de deux scrutatrices/scrutateurs-suppléant(e)s.
14. Election de l'huissière/huissier et de sa/son suppléant(e).
15. Election de 11 délégué(e)s au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte.
16. Election de la commission des finances (7 membres).
17. Election de la commission de gestion (7 membres).
18. Election de la commission du plan de zones (7 membres).
19. Election de la commission de recours en matière d'impôts (5 membres).
20. Election de la commission de recours en matière d'informatique (3 membres).

### **1. Introduction par M. le pasteur Bonzon.**

L'introduction œcuménique de la cérémonie d'installation des autorités communales pour la législature 2006-2011 est faite par M. le pasteur Bonzon. Le représentant de l'église catholique qui devait également participer à la cérémonie était malheureusement absent en raison de son hospitalisation le jour même.

### **2. Prise d'acte de la démission de la conseillère et des conseillers communaux élus à la Municipalité et proclamation de l'élection des nouveaux conseillers(ères) communaux les remplaçant.**

Le registre civique est déposé sur le bureau. Il est constaté que l'élection des conseillers communaux a été faite régulièrement. Le procès-verbal de l'élection, ainsi que la liste des citoyennes et citoyens faisant partie du Conseil sont également déposés sur le bureau.

Il est également constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

M. le préfet désigne M. Rémy Buffat en tant que secrétaire provisoire. Ce dernier procède à l'appel des conseillères et conseillers faisant constater 68 présents, 6 excusés 1 absent.

### **3. Assermentation des membres du Conseil communal par M. le préfet.**

M. le préfet lit la promesse légale puis chaque conseillère(er) solennise celle-ci à l'appel de son nom.

### **4. Assermentation de la Municipalité et du syndic.**

M. le syndic et Mme et MM. les municipaux déclarent qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé selon la Loi sur les communes. Puis M. le préfet lit la promesse légale et chaque municipal(e) solennise celle-ci. Enfin, lecture est donnée de la promesse légale du syndic et celui-ci prête serment.

M. le préfet, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Etat, déclare les autorités communales légalement installées et invite les membres à se rendre à la salle communale pour la suite de l'ordre du jour.

### **5. Assermentation des membres du Conseil communal absents à la cérémonie au temple par M. le préfet.**

M. le préfet invite les deux conseillers (MM. Balmat et Micciarelli) non assermentés au temple à se présenter devant l'assemblée, lit la promesse légale et ces derniers solennisent celle-ci.

Après ces assermentations, les conseillers manquants qui seront assermentés lors de la première séance du Conseil, sont Luc Giroud, Andrew Imhof, Peter Meier, Alain Pernet, René Poget, Daniel Richard, Brigitte Rouge.

### **6. Election de la/du président(e) du Conseil communal**

M. le préfet demande la désignation de deux scrutateurs provisoires, soit Mmes Ahimara Buffat et Claudia Cela, puis procède à l'élection de la/du président(e) du Conseil communal.

Au nom du parti socialiste, Mme Genton-Bonzon présente la candidature de M. Jean-Michel Favez. Il n'y a pas d'autres propositions et il est procédé au vote à bulletin secret qui donne le résultat suivant:

Bulletins délivrés	67	Bulletins rentrés	67
Bulletins nuls	2	Bulletins blancs	7
Bulletins valables	65	Majorité absolue	33

M. Jean-Michel Favez est élu par 52 voix. Obtiennent des voix: Jaquier Jean-Marc 1, Martinet Philippe 1, Pollak Michel 4.

M. Favez accepte son élection et remercie les conseillers de la confiance qu'ils lui ont témoignée.

### **7. Election de la/du secrétaire du Conseil communal**

En préambule, M. le préfet rappelle les liens de parenté prohibés entre le secrétaire et le président et que celui-ci peut être choisi en dehors des membres du Conseil. Il précise encore que, pour la première fois et en vertu du système de dépouillement des votations ou élections dans lequel le secré-

taire est appelé à intervenir, un ajout a été fait au serment traditionnel de conseiller et que ce dernier devra donc prêter serment.

M. Tacheron présente la candidature de M. Rémy Buffat, secrétaire sortant et candidat hors Conseil. Il n'y a pas d'autres propositions et il est procédé au vote à bulletin secret avec le résultat suivant :

Bulletins délivrés	67	Bulletins rentrés	67
Bulletins nuls	1	Bulletins blancs	1
Bulletins valables	66	Majorité absolue	34

M. Rémy Buffat est élu par 61 voix. Obtiennent des voix : Martinet Philippe 1, Roy Arlette 2 et Gonin Adolphe 1.

M. Buffat accepte son élection et remercie les conseillers de la confiance qu'ils lui ont témoignée.

M. le préfet lit le serment destiné au secrétaire puis celui-ci promet de le respecter.

### 8. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.

M. Buffat lit le procès-verbal d'installation des autorités communales pour la législature 2006-2011 et M. le préfet met celui-ci en discussion. Une correction est demandée par Mme Roy et M. Jaquier sur le nombre de conseillers assermenté et celle-ci est immédiatement portée au procès-verbal, puis il est soumis à l'approbation des conseillères et conseillers.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

M. le préfet félicite les conseillers et leur souhaite une bonne législature. Il tient encore à honorer, au nom du Conseil d'Etat et en son nom, MM. Baumgartner et Gisiger, municipaux sortants, et M. Raymond, syndic non réélu, pour leur engagement envers la commune et les institutions régionales.

M. le préfet remet la présidence du Conseil à M. Jean-Michel Favez pour la suite de l'ordre du jour et se retire.

### 9. Election de la/du 1<sup>er</sup> vice-président(e).

En préambule, M. Philippe Martinet précise que le GdG prévoyait de présenter la candidature de M. Richard pour le poste de vice-président, mais que celui-ci étant à l'étranger pour raisons professionnelles, il n'a donc pas pu être assermenté et, de ce fait, n'est pas éligible à ce poste. Si on est formel, on doit nommer un intérimaire qui démissionnera dès que M. Richard sera assermenté. En conséquence, il propose la candidature de M. Georges Grandjean.

Le président souligne que la date de la prochaine séance de Conseil, fixée au 29 septembre, ainsi que les votations du 24 septembre, ne nous permettent pas de rester sans 1<sup>er</sup> vice-président durant cette période.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Martinet demande si l'on ne pourrait pas élire le vice-président à main levée, comme l'a signalé le préfet, en raison du rôle intérimaire de la personne nommée ce soir. M. Favez demande s'il n'y a pas d'opposition au vote à main levée. Mme Labouchère doute que la proposition respecte les lois sur l'exercice des droits politiques et sur les communes et ne voudrait pas que l'on crée un précédent. En conséquence, l'élection a lieu au bulletin secret avec le résultat suivant :

Bulletins délivrés	67	Bulletins rentrés	67
Bulletins nuls	0	Bulletins blancs	5
Bulletins valables	67	Majorité absolue	34

M. Georges Grandjean est élu par 62 voix.

M. Grandjean accepte son élection.

### 10. Election de la/du 2<sup>e</sup> vice-président(e).

Au nom du parti radical, M. Jaquier présente la candidature de Mme Christine Girod-Baumgartner. Il n'y a pas d'autres propositions et l'élection a lieu au bulletin secret avec le résultat suivant :

Bulletins délivrés	67	Bulletins rentrés	67
Bulletins nuls	0	Bulletins blancs	1
Bulletins valables	67	Majorité absolue	34

Mme Christine Girod-Baumgartner est élue par 65 voix.

Mme Girod-Baumgartner accepte son élection.

### **11. Election de la/du secrétaire-suppléant(e).**

Au nom du parti libéral, Mme Bosse présente la candidature de Mme Mireille Tacheron, candidate hors Conseil. Il n'y a pas d'autres propositions et l'élection a lieu à main levée.

Mme Mireille Tacheron est élue secrétaire-suppléante à une très large majorité (1 abstention).

### **12. Election de deux scrutatrices/scrutateurs.**

Au nom du parti libéral, M. Tacheron présente la candidature de Mme Martine Kulling. Au nom du parti radical, M. Jaquier présente la candidature de M. Heinz Beutler. Il n'y a pas d'autres propositions et l'élection a lieu à main levée. Les deux candidats sont élus à une très large majorité (2 abstentions).

Sont élu(e)s scrutateurs/trices : Mme Martine Kulling et M. Heinz Beutler.

Les deux élus sont priés de prendre place à la table du bureau en remplacement des deux scrutatrices provisoires.

### **13. Election de deux scrutatrices/scrutateurs-suppléant(e)s.**

Au nom du GdG, M. Grandjean présente la candidature de Mme Ahimara Buffat. Au nom du parti socialiste, Mme Favez présente la candidature de M. Hugo Rohrer. Il n'y a pas d'autres propositions et l'élection a lieu à main levée. Les deux candidats sont élus à une très large majorité (sans abstention).

Sont élus scrutateurs/trices-suppléant(e)s : Mme Ahimara Buffat et M. Hugo Rohrer.

### **14. Election de l'huissier et de son suppléant.**

M. Tacheron présente la candidature de M. Pierre Brugger comme huissier et de M. Roger Demont, comme suppléant, tous deux fonctionnant déjà à ces postes respectifs durant la précédente législature. Les deux candidats sont élus à une très large majorité (sans abstention) à main levée.

### **15. Election de 11 délégué(e)s au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux de La Côte.**

La représentation de notre commune passe à 11 délégués dès 2006.

Au nom du parti socialiste, M. Brauch propose les candidatures de Mmes Muriel Favez et Régina Bovet et de M. Michel Pollak.

Au nom du GdG, M. Grandjean propose les candidatures de Mme Katia Annen et de MM. Paul Blanchet, Roland Vallotton, Marc Micciarelli et Luc Giroud.

Au nom du parti radical, M. Jaquier propose les candidatures de Mme Claudia Cela et de M. Stéphane Dalla Rosa.

Au nom du parti libéral, M. Tacheron propose la candidature de M. Gilbert Philipona et précise que le candidat est hors conseil, comme l'autorise le règlement, mais qu'il figure dans les «viennent ensuite» suite aux dernières élections.

Onze candidats sont donc présentés pour 11 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Sont élu(e)s délégué(e)s à l'APEC à une très large majorité (1 abstention) : Katia Annen, GdG – Paul Blanchet, GdG – Roland Vallotton, GdG – Marc Micciarelli, GdG – Luc Giroud, GdG – Muriel Favez, socialiste – Régina Bovet, socialiste – Michel Pollak, socialiste – Claudia Cela, radicale – Stéphane Dalla Rosa, radical – Gilbert Philipona, libéral.

### **16. Election de la commission des finances (7 membres).**

Au nom du parti radical, M. Jaquier propose la candidature de M. Steve Magnenat.

Au nom du GdG, M. Grandjean propose les candidatures Mmes Anne-Laure Georgiades et Arlette Roy et M. Jean-René Moret.

Au nom du parti socialiste, Mme Favez propose les candidatures de Mme Sara Petraglio et M. Marcel Brauch.

Au nom du parti libéral, M. Tacheron propose la candidature de M. Hubert Turrettini.

Sept candidats sont donc présentés pour 7 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Sont élu(e)s membres de la commission des finances à une très large majorité (1 abstention): Anne Laure Georgiades, GdG – Arlette Roy, GdG – Jean-René Moret, GdG – Sara Petraglio, socialiste – Marcel Brauch, socialiste – Steve Magnenat, radical – Hubert Turrettini, libéral.

#### **17. Election de la commission de gestion (7 membres).**

Au nom du parti socialiste, Mme Favez propose les candidatures de Mmes Marika Thévenaz et Waltraud Casson.

Au nom du GdG, M. Grandjean propose les candidatures Mme Line Gilliand et de MM. Philippe Wenger et Manfred Schumacher.

Au nom du parti radical, M. Jaquier propose les candidatures de Mme Nadia Gendre et M. Christian Gander.

M. Tacheron informe les conseillers que le parti libéral a décidé de ne pas présenter de candidats pour cette commission.

Sept candidats sont donc présentés pour 7 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Sont élu(e)s membres de la commission de gestion à une très large majorité (1 abstention): Line Gilliand, GdG – Philippe Wenger, GdG – Manfred Schumacher, GdG – Marika Thévenaz, socialiste – Waltraud Casson, socialiste – Nadia Gendre, radicale – Christian Gander, radical.

#### **18. Election de la commission du plan de zones (7 membres).**

Au nom du parti libéral, M. Tacheron propose la candidature de M. Claude Bosse.

Au nom du parti radical, M. Kaeslin propose la candidature de M. Jean-Michel Bovon.

Au nom du GdG, M. Grandjean propose les candidatures de Mme Nada Monnard et de MM. Daniel Calabrese et Patrick Vallat.

Au nom du parti socialiste, Mme Favez propose les candidatures de MM. Gilbert Bühler et Michael Rohrer.

Sept candidats sont donc présentés pour 7 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Sont élu(e)s membres de la commission du plan de zones à une très large majorité (1 abstention): Nada Monnard, GdG – Daniel Calabrese, GdG – Patrick Vallat, GdG – Gilbert Bühler, socialiste – Michael Rohrer, socialiste – Jean-Michel Bovon, radical – Claude Bosse, libéral.

#### **19. Election de la commission de recours en matière d'impôts (5 membres).**

Au nom du parti radical, Mme Girod-Baumgartner propose la candidature de Mme Claudia Cela.

Au nom du GdG, M. Grandjean propose les candidatures de MM. Jean-Gabriel Pittet et Nicolas Lambelet du Gay.

Au nom du parti socialiste, Mme Favez propose la candidature de M. Jean-Marc Waeger.

Au nom du parti libéral, M. Tacheron propose la candidature de Mme Catherine Labouchère.

Cinq candidats sont donc présentés pour 5 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Sont élu(e)s membres de la commission de recours en matière d'impôts à une très large majorité (1 abstention): Jean-Gabriel Pittet, GdG – Nicolas Lambelet du Gay, GdG – Jean-Marc Waeger, socialiste – Claudia Cela, radicale – Catherine Labouchère, libérale.

#### **20. Election de la commission de recours en matière d'informatique (3 membres).**

Au nom du parti radical, M. Jaquier propose la candidature de Mme Claudine Bovet.

Au nom du GdG, M. Grandjean propose la candidature de M. Jean-Gabriel Pittet.

Au nom du parti socialiste, Mme Favez propose la candidature de M. Michael Rohrer.

Trois candidats sont donc présentés pour 3 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Sont élu(e)s membres de la commission de recours en matière d'informatique à une très large majorité : Jean-Gabriel Pittet, GdG – Michael Rohrer, socialiste – Claudine Bovet, radicale.

L'ordre du jour de la séance d'installation des autorités communales est épuisé et la séance est levée.

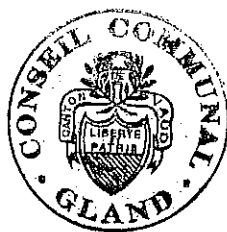
Il est 21 h 15.

Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :



Jean-Michel Favez



Le secrétaire :



Remy Buffat